



Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à greffe@arafer.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	
Raison sociale de l'entreprise	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	
Département d'établissement de l'entreprise	

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
<p>Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	
<p>Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	

1 « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

2 Extrémité 1 de la liaison concernée

3 Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	
Temps de parcours (en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	



GRENOBLE AIRPORT → **LYON ST-EXUPERY AEROPORT**
 GRENOBLE AEROPORT LYON ST-EXUPERY AEROPORT

	GNB	LYS	Date		
Samedi - Saturday	7:45	8:45	19/1	au-to	29/4
	9:40	10:45			
	16:45	17:55			

LYON ST-EXUPERY AEROPORT → **GRENOBLE AIRPORT**
 LYON ST-EXUPERY AEROPORT GRENOBLE AEROPORT

	LYS	GNB	Date		
Samedi - Saturday	10:05	11:05	19/1	au-to	29/4
	11:40	12:40			
	15:20	16:20			
	18:00	18:55			

24 places maximum par horaire de navette

PIECE JOINTE N°1

ITINERAIRE LYON AEROPORT / AEROPORT DE GRENOBLE

The screenshot displays the Mappy navigation interface. On the left, there are navigation controls including the Mappy logo, a search bar with 'Départ maintenant', vehicle options (car and motorcycle), and a 'Poids lourd' (heavy vehicle) filter. Below these are three route options:

- LE PLUS RAPIDE**: 72 km > A43, 58 min, 50,84 €. Actuellement : circulation fluide dont 17,50 € de péage. Includes a 'FEUILLE DE ROUTE' button.
- SANS PÉAGE**: 61 km > D518, 1 h 15, 29,53 €. Actuellement 2 min de retard trafic. Includes a 'FEUILLE DE ROUTE' button.
- LE MOINS DE KILOMÈTRES**: 57 km, 1 h 28, 29,66 €. Actuellement 1 min de retard trafic.

The main map area shows a green route starting from Lyon (marked with a green location pin) and ending at the Aéroport de Grenoble-Isère (marked with a grey location pin). The map includes various icons for services like hotels, restaurants, and shops. The route passes through Saint-Étienne and is shown in green, indicating it is the selected route.